RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION (N°1007) DE MISE A DISPOSITION DES SALLES AUDITORIUM JEAN-PIERRE-MIQUEL, POLE DOCUMENTAIREET MESSIAEN A L'ASSOCIATION «L'INSITUT FRANÇAIS D'ART CHORAL»

DÉCISION N° DM-24-460

EN DATE DU 23 DECEMBRE 2024

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « L'Institut français d'Art choral » représentée par son Président, Monsieur Jean-Christophe MICHEL, dont le siège est situé 28 rue Alfred de Musset CCO La Rayonne – Bâtiment Autre Soie, 69100 Villeurbanne, d'utiliser des salles leurs rencontres d'octobre « Le chœur dans tous ses états », au Pôle documentaire, le 19 octobre 2024 de 13h30 à 19h30 (pour l'accueil des participants de 13h30 à 14h00, puis pour une table ronde de 17h30 à 19h30); à l'Auditorium Jean-Pierre-Miquel, le 19 octobre 2024 de 13h00 à 18h00; et en salle Messiaen, 19 octobre 2024 de 17h30 à 19h30 pour une table ronde.

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « L'Institut français d'Art choral » représentée par son Président, Monsieur Jean-Christophe MICHEL, dont le siège est situé 28 rue Alfred de Musset CCO La Rayonne – Bâtiment Autre Soie, 69100 Villeurbanne, une convention de location de salle pour leurs rencontres d'octobre « Le chœur dans tous ses états », au Pôle documentaire, le 19 octobre 2024 de 13h30 à 19h30 (pour l'accueil des participants de 13h30 à 14h00, puis pour une table ronde de 17h30 à 19h30); à l'Auditorium Jean-Pierre-Miquel, le 19 octobre 2024 de 13h00 à 18h00; et en salle Messiaen, 19 octobre 2024 de 17h30 à 19h30 pour une table ronde.

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241223-Imc1H12530H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/12/2024
Date de Publication : 23/12/2024